

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 08 AVRIL 2026 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame FALCON, Monsieur de BOISSIEU, Madame PETIT, Monsieur BRESSON, Madame SEYTIER, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Madame PARIS, Monsieur BLANC, Monsieur TENAND, Monsieur RICHER, Monsieur BROYER, Madame ELEGBEDE, Madame BRISSEZ, Monsieur ENTEMEYER, Madame BARBISIO, Monsieur DEROUBAIX, Madame SPAHIU, Madame ARBORE, Monsieur BERNE, Madame JACQUET-FRANCILLON, Monsieur CHRISTIN, Madame PELISSIER, Monsieur ABBES, Madame QUELIN, Monsieur PITTO, Madame BOUILLET, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE.

EXCUSÉES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Madame SONNERY à Monsieur GUEUR
Madame KREUTER CHADENAS à Madame FALCON
Madame BOULIN-BARDET à Monsieur de BOISSIEU

Le quorum est atteint.

Monsieur BROYER est désigné secrétaire de séance.

**2026.03.32 COMMISSION D'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS (CAL) – DÉSIGNATION
DES REPRÉSENTANTS**

(Rapporteur : Daniel FABRE)
Nomenclature : 5.3 : Désignation des représentants

La Ville d'Ambérieu en Bugey dispose d'un parc immobilier qui bénéficie de relocations à travers une Commission d'Attribution selon les dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment son article R441-9.

Les textes prévoient que le Maire de la commune d'attribution, ou son représentant, est membre de droit de ladite commission.

En cas d'indisponibilité de Monsieur le Maire, il est possible de désigner un représentant, ainsi que son suppléant le cas échéant, pour siéger au sein de la Commission d'Attribution.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation,

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil Municipal de désigner un membre suppléant pour siéger au sein de la Commission d'Attribution Logement de :

- DYNACITE
- ICF HABITAT LA SABLIERE
- SEMCODA
- LOGIDIA
- POSTE HABITAT RHÔNE
- BATIGERE

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- ✚ **DE DÉSIGNER** en qualité de représentant auprès de la Commission d'Attribution de Logements des bailleurs sociaux cités ci-dessus :

| |
|-------------------------|
| Représentant (1) |
| Marie-Christine SEYTIER |

| |
|----------------------|
| Suppléant (1) |
| Sylvie SONNERY |

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 10 AVR. 2026

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Philippe BROYER
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20260408-DEL_2026_03_32-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026₂